

Opération Tranquillité Vacances

**ADRESSEZ-VOUS À LA
BRIGADE DE GENDARMERIE
DE VOTRE DOMICILE**

GROUPEMENT DU MORBIHAN

2 Place de la Libération - 56000 VANNES
☎ 02 97 54 75 00 • ☎ 02 97 54 01 66
ggd56@gendarmerie.defense.gouv.fr

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES D'ALLAIRE

22 Rue de Redon ☎ 02 99 71 91 01

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME D'AURAY

2 Rue de la Forêt ☎ 02 97 24 17 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE BAUD

16 Rue du Maréchal Leclerc ☎ 02 97 51 03 07

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE CARNAC

40 Rue de Saint-Cornely ☎ 02 97 52 06 24

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE GROIX

5 Rue Francis Stéphan ☎ 02 97 86 81 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE GUER-COËTQUIDAN

2 Avenue de Brocéliande ☎ 02 97 75 70 55

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE JOSSELIN

1 Rue des Carrouges ☎ 02 97 22 20 26

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE LANGUIDIC-

HENNEBONT
6 bis Avenue de la République ☎ 02 97 36 20 25

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE LE FAOUËT

721 Cours Carré ☎ 02 97 23 07 37

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE LE PALAIS

Résidence Les Glacis ☎ 02 97 31 80 22

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE LORIENT

32 Rue Ducouëdic ☎ 02 97 64 27 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE MUZILLAC

21 Rue du Général de Gaulle ☎ 02 97 41 67 07

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE PLOËRMEL

1 Rue du Mississippi ☎ 02 97 74 06 14

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE PONT-SCOREFF

Rue de Lorient ☎ 02 97 32 61 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE PONTIVY

1 Rue Julien Guidard ☎ 02 97 25 00 75

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE PORT-LOUIS

8 Rue de la Citadelle ☎ 02 97 82 46 19

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE QUESTEMBERT

47 Boulevard Louis Pasteur ☎ 02 97 26 10 09

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE THEIX

Route de Noyal ☎ 02 97 43 02 22

COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE VANNES

2 Place de la Libération ☎ 02 97 54 75 00

PRÉVENEZ les cambriolages, PARTEZ serein

Le temps : principal ennemi des cambrioleurs

Fermez toutes vos portes et fenêtres, même pour une absence de courte durée.

Verrouillez toutes les serrures : le seul fait de tirer la porte ne présente aucune garantie de sécurité.

Renforcez la protection de votre domicile par des serrures complémentaires et une alarme.

Posez ou faites poser vos serrures correctement : évitez de laisser dépasser le canon à l'extérieur et fixez solidement la gâche.

Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou vol de vos clés, surtout si la perte s'est accompagnée de celle de documents où figure votre adresse.

Ne cachez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs.

N'inscrivez ni nom ni adresse sur vos trousseaux de clés.

Soyez vigilant

Prêter attention aux « rôdeurs »

Les personnes dont la présence dans le secteur, dans la rue, dans l'immeuble... est inhabituelle, ou dont le comportement est suspect, doit attirer votre attention. Leur attitude peut éveiller des soupçons et réveiller votre vigilance.

**Se protéger
pour passer de
bonnes vacances**

Vos bons réflexes

Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous croyez introuvables.

Ne laissez jamais dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèques... Mettez les à l'abri dans un coffre à la banque ou chez un membre de votre famille.

Photographiez vos bijoux de valeur, vos tableaux, vos meubles de grand style, vos petits objets d'art...

Conservez des factures et des photos de vos biens.

Notez soigneusement, dès à présent, sur une feuille que vous conserverez dans un endroit sûr, les diverses caractéristiques de vos biens de valeur ou pouvant intéresser les voleurs (matériels audio-vidéo, outillage, CD-DVD...).

Apposez sur vos biens un signe distinctif de préférence indélébile et connu de vous seul.

Qui prévenir

En présence d'individus suspects prévenez ou faites prévenir la gendarmerie (téléphone d'urgence : « 17 ») en précisant votre position exacte et les circonstances.

La patrouille la plus proche sera alors immédiatement orientée vers vous pour procéder au contrôle des suspects et recueillir discrètement votre témoignage.

FERMEZ VOS PORTES ET FENÊTRES



EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE

17

Vous êtes victime d'un cambriolage

Laissez les lieux en l'état, ne touchez à rien !

Prévenez la brigade de gendarmerie de votre domicile.

Dressez immédiatement un inventaire des objets dérobés.

Apportez-le à l'occasion de votre dépôt de plainte, avec les caractéristiques précises de vos biens (factures et photos).

Avant de partir, inscrivez-vous auprès de la brigade de votre domicile.

En votre absence, des gendarmes patrouilleront aux alentours de votre domicile afin de dissuader d'éventuels cambrioleurs.

**Une immatriculation incomplète rend l'identification
des cambrioleurs plus difficile, voire impossible.**